



## Compte-rendu des délibérations du Conseil municipal de RÉAUVILLE (DRÔME) du 19 juillet 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix-neuf juillet à dix-huit heures quarante-cinq,  
le Conseil municipal de la Commune de Réauville dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente, espace Longare, sous la présidence de M. Norbert PERRIN, Maire.

Date de convocation : 15 juillet 2021

Présents : Madame : Monique ALLÈGRE

Messieurs : Norbert PERRIN, Jean-Luc FAUCON, Marc GASSER, Vincent GOUDON, Fabrice PRAVE, Gilles SARACCO

Absents excusés : Mme Elisabeth BOMMEL a donné procuration à M. Marc PERRIN, M. Christian BERNARD a donné procuration à Mme Monique ALLEGRE, Mme Lauriane MOINE a donné procuration à M. Fabrice PRAVE, Mme Catherine BLANC a donné procuration à M. Marc GASSER

→ Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Monique ALLÈGRE est désignée secrétaire de séance.

<b>OBJET</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abst</b>	<b>Délibérations</b>
<b>Création d'un emploi Parcours Emploi Compétence</b>	<b>11</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	Le Conseil municipal décide de : - <b>créer</b> un poste emploi-PEC d'agent d'animation, sur la base de 20h/semaine, pour une durée de 9 mois, 01/09/2021 au 31/05/2022. L'agent sera rémunéré sur la base du SMIC horaire au prorata du nombre d'heures mensuelles effectuées ; - <b>autoriser</b> Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement et à signer les actes correspondants ; - <b>inscrire</b> au budget les crédits correspondants.
<b>Tarifs de la cantine</b>	<b>11</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	Le Conseil municipal <b>décide</b> , pour l'année scolaire 2021/2022 : - de maintenir la participation de la commune à <b>0,64 €</b> , ce qui ramène le coût du repas de la cantine scolaire à la charge des parents à <b>2,53 €</b> . - de facturer le repas à 4,00 € lorsque la réservation est effectuée hors délai.
<b>Tarifs du périscolaire</b>	<b>11</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	Le Conseil municipal <b>décide</b> de fixer le prix du périscolaire, pour l'année 2021/2022, comme suit : - Abonnement trimestriel : 90,00 € pour un enfant, tarif dégressif à 45,00 € dès le 2 <sup>ème</sup> enfant du même foyer. - Ticket à l'unité, matin ou soir : 2,50 €
<b>Règlement intérieur de la cantine et du périscolaire</b>	<b>11</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	Le Conseil municipal <b>approuve</b> le projet de règlement intérieur de la cantine et du périscolaire pour l'année scolaire 2021/2022.



<b>Convention pour le RPI avec la commune de Montjoyer</b>	<b>11</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	Le Conseil municipal <b>autorise</b> Monsieur le Maire à signer avec la commune de Montjoyer la convention pour le fonctionnement et la gestion du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI), applicable à compter de la rentrée scolaire 2021/2022.
<b>Subventions aux associations</b>	<b>11</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	Le Conseil municipal <b>décide</b> d'accorder une subvention aux associations suivantes : Bibliothèque de la Vence : 200 € Mémoire agricole du Pays de Grignan : 100 €
<b>Réparation de la pompe du forage du Tournillon</b>	<b>11</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	Le Conseil municipal <b>décide</b> de confier les travaux de réparation de la pompe du forage du Tournillon à l'ent. BELLE ENVIRONNEMENT SUD EST pour un montant maximum de 7 615,96 € H.T.
<b>Budget « eau-assainissement » : virements de crédits</b>	<b>11</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	Le Conseil municipal <b>approuve</b> les virements de crédits suivants sur le budget eau et assainissement :  <b>Investissement dépenses :</b> Compte 2158-21-50 + 10 000,00 € Compte 2315-23 - 10 000,00 €  <b>Fonctionnement dépenses :</b> Compte 61523 + 567,00 € Compte 678 + 148,00 €  <b>Fonctionnement recettes :</b> Compte 70128 + 715,00 €

La séance est levée à 20h52.

Prochaine réunion du Conseil municipal **le lundi 20 septembre 2021** à 18h45

Le Maire  
Norbert PERRIN